Les moments clés
pour aimer ses dents

6 ANS **Les premières dents définitives apparaissent :**
parce qu'elles sont encore fragiles, elles sont la cible favorite des caries.

9 ANS **Dents de lait et dents définitives cohabitent, rendant le brossage plus difficile :**
c'est la porte ouverte aux caries !

12 ANS **Les dents définitives se mettent en place.**
Parce qu'elles sont encore fragiles, les caries en profitent.

15 ANS **Les dents définitives terminent leur croissance.**
Elles ont donc besoin d'être bien protégées contre les caries et le tartre, qui peuvent s'accompagner d'une mauvaise haleine.

18 ANS **Les dents de sagesse se développent.**
Il est donc important de vérifier qu'elles ont assez de place et que les autres dents n'ont pas de caries. La plaque dentaire est aussi à surveiller, puisqu'elle peut provoquer caries, dépôts de tartre et mauvaise haleine.

L'Assurance Maladie en ligne

Sur ameli.fr :

- **Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches** pour les soins dentaires de votre enfant selon votre situation.
- **Informez-vous avec l'annuaire santé** sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des chirurgiens-dentistes.
- **Connectez-vous à votre compte ameli,** votre espace personnel et retrouvez l'invitation M'T dents de votre enfant.

Téléchargez gratuitement l'appli ameli

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

DEP-MT Dents 6/18 ans - 7/16- © Getty Images - AUXTRALIE - R.C.S. Paris B 378 899 363.

SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Maladie

Les rendez-vous gratuits M'T dents
pour conserver ses dents plus longtemps

Les 3 bons réflexes
pour des dents saines longtemps

Votre enfant gardera ses dents toute la vie. Même si ses dents de lait vont tomber, en cas de carie elles peuvent contaminer la dent définitive qui pousse en dessous.

En donnant les bons réflexes à votre enfant dès le plus jeune âge, vous lui évitez des soins longs et coûteux plus tard :

Limiter les sucreries et les boissons sucrées.
L'acidité des sodas et le sucre fragilisent les dents en provoquant une destruction de l'émail. C'est la première étape de la carie.

Lui faire se laver les dents 2 fois par jour.
Effectuer au moins 2 brossages par jour, le matin et le soir, de la gencive vers la dent, pendant 2 minutes.

Changer sa brosse à dents tous les 3 mois.

Les caries et les bactéries attaquent la nuit.
Il est important que votre enfant se lave les dents avant de se coucher et ne mange plus ensuite.

Des rendez-vous tous les 3 ans
à ne surtout pas rater

L'Assurance Maladie invite vos enfants dès 6 ans à des rendez-vous de prévention dentaire. Ils sont proposés ensuite tous les 3 ans à 9, 12, 15 et 18 ans, âges les plus exposés aux caries.

C'est l'occasion de prendre l'habitude d'aller consulter régulièrement un chirurgien-dentiste.

Comment se passe le rendez-vous ?

- Le chirurgien-dentiste examine les dents et les gencives de votre enfant.
- Il lui enseigne les bons réflexes pour éviter les problèmes dentaires : brossage, hygiène alimentaire…

Et si des soins sont nécessaires ?

- Si besoin, le chirurgien-dentiste effectue une radio des dents de votre enfant.
- Il peut réaliser un détartrage.
- Il peut aussi traiter une ou plusieurs caries ou les racines de ses dents.

Les soins sont à réaliser dans les 9 mois qui suivent le rendez-vous. L'orthodontie et les prothèses ne sont pas prises en charge.

M'T dents, c'est 100% facile…

Votre enfant va avoir 6, 9, 12, 15 ou 18 ans ?

1 mois avant son anniversaire, vous recevez un courrier ou un email sur votre compte ameli, vous invitant à prendre rendez-vous rapidement avec le chirurgien-dentiste de votre choix.

…et c'est 100% offert !

Les rendez-vous de prévention M'T dents et les soins nécessaires sont offerts :

- **Sans avance de frais de votre part.**
  C'est l'Assurance Maladie qui règle directement l'examen au chirurgien-dentiste.
- **En cas de traitement des caries et des racines des dents :**
  - **À 6 et 12 ans,** c'est l'Assurance Maladie qui règle directement les soins à votre chirurgien-dentiste, sans avance de frais de votre part.
  - **À 9, 15 et 18 ans,** vous avancez les frais. Néanmoins, l'Assurance Maladie vous rembourse à 100% si les soins sont effectués dans l'année qui suit la date anniversaire de votre enfant.